REÇU EN PREFECTURE

Le 27 novembre 2024

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENTODUS DE BS



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Publié le : 27/11/2024

Séance du jeudi 14 Novembre 2024

Membres du Conseil de Communauté en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, convoqué le 7 novembre 2024, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36

La séance est ouverte à 18h45 et levée à 21h47

Etaient présents : Audeux : Mme Agnès BOURGEOIS, Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU, Besançon: Mme Elise AEBISCHER (jusqu'à la question n°14 incluse), M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, M. Kévin BERTAGNOLI (à compter de la question n°15), Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n°9), M. Benoit CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, M. Olivier GRIMAITRE, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF, Bonnay: M. Gilles ORY, Boussières: M. Eloy JARAMAGO, Busy: M. Philippe SIMONIN, Chaleze: M. René BLAISON, Chalezeule: M. Christian MAGNIN-FEYSOT, Champagney: M. Olivier LEGAIN, Champvans-Les-Moulins: M. Florent BAILLY, Châtillon-Le-Duc: Mme Agathe HENRIET, Chevroz: M. Franck BERNARD, Cussey-Sur-L'Ognon: M. Jean-François MENESTRIER (à compter de la guestion n°15), Deluz: M. Fabrice TAILLARD, Devecey: M. Gérard MONNIEN, Ecole-Valentin: M. Yves GUYEN, Fontain: M. Claude GRESSET-BOURGEOIS, Franois: M. Emile BOURGEOIS, Geneuille: M. Patrick OUDOT, Gennes: M. Jean SIMONDON, Grandfontaine: M. Henri BERMOND, La Chevillotte: M. Roger BOROWIK, La Vèze: M. Jean-Pierre JANNIN, Les Auxons: M. Anthony NAPPEZ, Mamirolle: M. Daniel HUOT, Miserey-Salines: M. Marcel FELT, Montferrand-Le-Château: Mme Lucie BERNARD, Morre: M. Jean-Michel CAYUELA, Noironte: M. Philippe GUILLAUME, Osselle-Routelle: Mme Anne OLSZAK, Pelousey: Mme Catherine BARTHELET, Pirey: M. Patrick AYACHE, Pouilley-Français: M. Yves MAURICE, Pouilley-Les-Vignes: M. Jean-Marc BOUSSET, Pugey: M. Frank LAIDIE, Roche-Lez-Beaupré: M. Jacques KRIEGER, Roset-Fluans: M. Jacques ADRIANSEN, Saint-Vit: Mme Anne BIHR, Saint-Vit: M. Pascal ROUTHIER, Saône: M. Benoît VUILLEMIN, Serre-Les-Sapins: M. Gabriel BAULIEU, Tallenay: M. Ludovic BARBAROSSA, Torpes: M. Denis JACQUIN, Vaire: Mme Valérie MAILLARD, Velesmes-Essarts: M. Jean-Marc JOUFFROY, Venise: M. Jean-Claude CONTINI, Vorges-Les-Pins: Mme Maryse VIPREY

Etaient absents: Amagney: M. Thomas JAVAUX, Besançon: Mme Anne BENEDETTO, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, M. Laurent CROIZIER, Mme Nadia GARNIER, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Juliette SORLIN, Mme Claude VARET, Beure: M. Phillippe CHANEY, Byans-Sur-Doubs: M. Didier PAINEAU, Braillans: M. Alain BLESSEMAILLE Champoux: M. Romain VIENET, Chaucenne: M. Alain ROSET, Chemaudin et Vaux: M. Gilbert GAVIGNET, Dannemarie-Sur-Crête: Mme Martine LEOTARD, Larnod: M. Hugues TRUDET, Le Gratteris: M. Cédric LINDECKER, Marchaux-Chaudefontaine: M. Patrick CORNE, Mazerolles-Le-Salin: M. Daniel PARIS, Merey-Vieilley: M. Philippe PERNOT, Montfaucon: M. Pierre CONTOZ, Nancray: M. Vincent FIETIER, Novillars: M. Lionel PHILIPPE, Palise: M. Daniel GAUTHEROT, Rancenay: Mme Nadine DUSSAUCY, Thise: M. Pascal DERIOT, Thoraise: M. Jean-Paul MICHAUD, Vieilley: M. Franck RACLOT, Villars-Saint-Georges: M. Damien LEGAIN

Secrétaire de séance : M. Jean-Marc BOUSSET

Procurations de vote : Besançon : Mme Elise AEBISCHER à M. Kévin BERTAGNOLI (à compter de la question n°15), Mme Anne BENEDETTO à M. Hasni ALEM, M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER (jusqu'à la question n° 14 incluse), Mme Claudine CAULET à M. Aurélien LAROPPE, Mme Aline CHASSAGNE à M. André TERZO, M. Sébastien COUDRY à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n°8 incluse), M. Laurent CROIZIER à Mme Nathalie BOUVET, Mme Sadia GHARET à M. Christophe LIME, M. Abdel GHEZALI à Mme Sylvie WANLIN, Mme Valérie HALLER à M. Anthony POULIN, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE, Mme Juliette SORLIN à M. Yannick POUJET, Mme Claude VARET à Mme Karine DENIS-LAMIT, Braillans : M. Alain BLESSEMAILLE à M. Jacques KRIEGER, Chemaudin et Vaux : M. Gilbert GAVIGNET à Mme Marie ZEHAF, Cussey-Sur-L'Ognon : M. Jean-François MENESTRIER à M. Patrick OUDOT (jusqu'à la question n°14 incluse), Dannemarie-Sur-Crête : Mme Martine LEOTARD à M. Jean-Marc BOUSSET, Marchaux-Chaudefontaine : M. Patrick CORNE à M. Fabrice TAILLARD, Mazerolles-Le-Salin : M. Daniel PARIS à M. Emile BOURGEOIS, Thise : M. Pascal DERIOT à M. René BLAISON, Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD à Mme Marie-Jeanne BERNABEU

Délibération n°2024/2024.00366

Rapport n°27 - Relève des index des compteurs d'eau potable, pose de têtes émettrices et réalisation d'enquête abonnés et de compteurs des communes membres de Grand Besançon Métropole (GBM) - Autorisation de signer un accord-cadre

Relève des index des compteurs d'eau potable, pose de têtes émettrices et réalisation d'enquête abonnés et de compteurs des communes membres de Grand Besançon Métropole (GBM) - Autorisation de signer un accord-cadre

Rapporteur: M. Christophe LIME, Vice-Président

	Date	Avis
Conseil d'Exploitation de la régie eau et assainissement	09/10/2024	Favorable
Bureau	24/10/2024	Favorable

Inscription	on budgétaire
BP 2025 et 2026 « Eau - Services Extérieurs »	Montant à inscrire au BP 2025 et 2026 Montant de l'opération : 300 000 € HT
Sous réserve du v	vote du BP 2025 et 2026

Résumé:

Le Département Eau et Assainissement de Grand Besançon Métropole (GBM) assure la relève des compteurs d'eau potable de communes membres de la régie eau de GBM.

Les compteurs d'eau sont à relever de manière manuelle ou par radio relève. Ces compteurs sont traditionnels ou équipés de modules radio. Les compteurs seront relevés deux fois par an, soit une fois par semestre.

GBM, nommée ci-après « la Collectivité », souhaite faire appel à un prestataire spécialisé pour réaliser la relève des index de ses compteurs ainsi que la pose des têtes émettrices des compteurs d'eau potable récents non communicants ainsi que procéder à une enquête des abonnés et des compteurs, lorsque nécessaire, pour mettre à jour la base clientèle de la régie eau potable GBM.

L'accord-cadre faisant l'objet de la présente délibération consiste en la relève des compteurs publics d'eau potable via les missions suivantes :

- la relève manuelle ou radio relève de l'ensemble des compteurs avec les appareils mis à disposition (au nombre de 1, voire 2, selon disponibilité),
- la pose de têtes émettrices sur les compteurs d'eau potable récents non communicants,
- la réalisation d'une enquête des abonnés et des compteurs d'eau potable (abonnés : nom, prénom, adresse, numéro de téléphone, etc. et compteurs : numéro de série, localisation, etc.),
- la remise des relevés et des enquêtes à la Collectivité dès l'achèvement de la tournée d'une commune, pour déchargement des données depuis le(s) appareil(s) mis à disposition,
- le signalement à la Collectivité d'une consommation anormale ou de la constatation d'une fuite avant ou après compteur, ou toute autre anomalie (par exemple une inversion de compteur, compteur illisible, etc.).

Cela correspond a minima à la relève de 12 000 index par an.

La procédure de passation utilisée sera la procédure adaptée ouverte. Elle sera soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

L'accord-cadre mono-attributaire avec un montant maximum sera passé en application des articles L. 2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

Sa durée sera d'un an, reconductible 1 fois un an, soit, une durée maximale du contrat, toutes périodes de reconduction confondues, de 2 ans.

L'estimation pour la durée totale du marché est de 300 000 € HT.

Le montant maximum de l'accord-cadre, sur les 2 ans, sera fixé à 350 000 € HT, soit un maximum de 175 000 € HT par an.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer l'accord-cadre avec l'entreprise retenue, pour un montant maximal, sur sa durée totale de 350 000 € HT.

Rapport adopté à	a l'unanimité :	
------------------	-----------------	--

Pour: 106

Contre: 0

Abstention*: 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération pout faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux

mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme,

La Présidente,

Jean-Marc BOUSSET
Conseiller Communautaire

Anne VIGNOT Maire de Besançon